

MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES  
COMTÉ DE SAGUENAY  
PROVINCE DE QUÉBEC

---

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 27 avril 2020, à 18h30 par le moyen d'une vidéoconférence

Sont présents : Monsieur le maire Francis Bouchard

Messieurs les conseillers

Martin Gagné

Luc Gilbert

Réjean Lacasse

Charles Lessard

Martin Simard

Madame la conseillère

Manon Brassard

Est également présente : M<sup>me</sup> Véronique Lapointe, secrétaire-trésorière et directrice générale

---

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du maire;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Acquisition d'un bâtiment pour abriter les équipements et fournitures pour le service des travaux publics – adoption du règlement 2020-141 décrétant l'acquisition de l'immeuble situé au 120, route 138 et comportant un emprunt de 97 000, \$;
4. Fermeture de l'assemblée.

---

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le maire constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

**20-04-3459 Lecture et adoption de l'ordre du jour**

---

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Charles Lessard  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**20-04-3460 Acquisition et rénovation d'un bâtiment devant servir de garage municipal - dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) du gouvernement provincial et désignation signataire**

---

CONSIDÉRANT QU'une aide financière provenant du gouvernement du Québec visant à permettre la réfection d'infrastructures municipales afin d'assurer la pérennité des services aux citoyens est disponible;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire acquérir un bâtiment devant servir de garage municipal, lequel bâtiment nécessite quelques travaux de rénovation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit, par résolution, signifier son autorisation à déposer une demande d'aide financière et engagements au gestionnaire du programme, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame la conseillère Manon Brassard  
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse  
ET RÉSOLU UNANIMEMENT DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière pour l'acquisition et la rénovation d'un bâtiment devant servir de garage municipal dans le cadre du programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM);

QUE la municipalité a pris connaissance du Guide du programme RÉCIM et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;

QUE la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée;

QUE la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts;

QUE la municipalité autorise la directrice générale, Mme Véronique Lapointe, à signer pour et au nom de la municipalité, tous les documents nécessaires pour donner suite à la demande d'aide financière et ceux y afférents incluant, s'il y a lieu, l'entente relative à l'aide financière accordée par le ministre.

Adopté à la séance du 27 avril 2020

---

Francis Bouchard  
Maire

---

Véronique Lapointe  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

---

**20-04-3461 Fermeture de l'assemblée**

---

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller, M. Martin Gagné, demande la levée de la séance. Le maire déclare donc la séance close à 18 h 32.

---

Francis Bouchard  
Maire

---

Véronique Lapointe  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

---

Je, Francis Bouchard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.